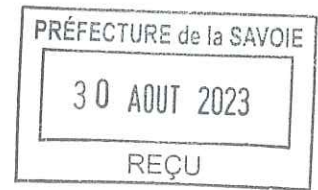




LE DÉPARTEMENT



ARRÊTÉ

Désignant Monsieur André POINTET pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

-:-:-

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 1424-1 et suivants relatifs aux services d'incendie et de secours ;

Vu l'élection de Monsieur Hervé GAYMARD en qualité de Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie à l'issue de l'élection des représentants des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intervenue le 7 octobre 2020 et de l'élection des représentants du Département intervenue le 15 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Savoie du 16 juillet 2021 désignant Madame Brigitte BOCHATON, membre du Conseil d'administration, pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie ;

Vu la démission de Madame Brigitte BOCHATON de son mandat de Conseillère départementale avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté susvisé du 16 juillet 2021 désignant Madame Brigitte BOCHATON, membre du Conseil d'administration, pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie, est abrogé au 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 2 : En application de l'article L. 1424-27 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur André POINTET, membre du Conseil d'administration, est désigné pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services départementaux et Monsieur le Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département (www.savoie.fr), transmis au représentant de l'Etat dans le département et notifié aux intéressés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Grenoble par courrier à l'adresse postale : 2 place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 GRENOBLE Cedex ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à CHAMBERY, le **28 AOUT 2023**

Le Président du Conseil départemental
de la Savoie



Hervé GAYMARD

30 AOUT 2023
CERTIFIE EXECUTOIRE

Par déléation
Le Directeur général
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

